

Information poste

Dans le contexte d'épidémie de COVID-19, La Poste en tant qu'entreprise de service public pour le pays, maintient la continuité de ses activités essentielles à la population, dans le respect de la santé de ses collaborateurs et de ses clients.

Ce sont les missions de service public de La Poste et son rôle que de maintenir le lien et les contacts entre les concitoyens au moment où ils en ont le plus besoin.

C'est la raison pour laquelle les postiers doivent poursuivre leurs activités tout en préservant leur santé et celle de leurs clients. Les mesures et gestes barrières comme les règles de distance de courtoisie, les salutations sans contact, le lavage fréquent des mains avec de l'eau et du savon sont strictement appliquées. Il est rappelé à cet effet que le port du masque est inutile si on n'est pas malade.

L'objectif de ces mesures est de permettre aux postiers de travailler en évitant tout contact physique avec les clients et les collègues.

DISTRIBUTION DU COURRIER ET DES COLIS

Pour protéger tant les facteurs que les clients, La Poste a adapté les façons de travailler pour tous les gestes qui nécessiteraient un contact rapproché avec les clients, comme les remises de colis ou de lettres recommandées contre signature. Ainsi aujourd'hui le travail quotidien des facteurs se fait sans contact physique ; par exemple, la remise d'un colis ou d'une lettre contre signature a été modifiée et se fait avec un échange de sms.

Si l'ensemble de nos facteurs est mobilisé pour assurer leur mission de service public, la distribution du courrier et des colis est toutefois perturbée compte tenu notamment des absences pour garde d'enfants ou raisons médicales. Nos équipes d'encadrement comme nos facteurs oeuvrent au quotidien pour limiter au maximum ces perturbations

Afin d'aider nos facteurs à accomplir leur travail en toute sécurité, nous remercions les mairies qui peuvent mettre à disposition un point d'eau accessible (en mairie ou sur un autre site, y compris à l'extérieur d'un bâtiment) durant la tournée (avec si possible une petite savonnette dédiée) de bien vouloir en informer le facteur lors de sa tournée.

BUREAUX DE POSTE

Le Réseau des bureaux de Poste connaît de fortes contraintes de fonctionnement.

Il fait face à un pic de demandes d'opérations notamment de cash, dans un contexte d'absentéisme découlant du dispositif gouvernemental de gestion volontariste de cette crise sanitaire sans précédent (garde d'enfants, restrictions des déplacements, mesures de confinement) Nous devons gérer au mieux les besoins de la population tout en assurant la sécurité des clients et celle des équipes.

Des incivilités graves se sont produites dès lundi matin à l'ouverture des bureaux et sont régulièrement constatées. C'est pourquoi nous avons décidé de limiter le nombre de bureaux ouverts afin de préserver la sécurité de tous et de pouvoir tenir dans la durée.

La liste des opérations disponibles en bureau de poste sera affichée sur chaque bureau et pourra être actualisée quotidiennement.

Pour rappel, de nombreuses opérations peuvent également être effectuées en ligne sur www.laposte.fr, le site web et l'application La Banque Postale, soit via le centre de relations clients joignable au 3639

L'ensemble de ces mesures visant à garantir la sécurité tant des postiers que des clients est actualisé quotidiennement en application des préconisations gouvernementales sur le sujet. En fonction de l'évolution de la situation sanitaire et de l'absentéisme des équipes, des ajustements seront réalisés au jour le jour et les modalités de continuité opérationnelle seront communiquées dans les meilleurs délais.

Nous vous remercions pour votre sollicitude et votre compréhension en cette période de pandémie.